

DÉPARTEMENT
DU RHÔNE

ARRONDISSEMENT
DE LYON

CANTON
DE SAINT-GENIS-LAVAL

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

COMMUNE DE SAINT-GENIS-LAVAL

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de membres	
Art L2121-2 code des collectivités territoriales :	35

COMMERCE

**SUBVENTION EXCEPTIONNELLE À
L'ACAPS**

Délibération : 12.2020.079

Transmis en préfecture le :

11 décembre 2020

Séance du : 10 décembre 2020

Compte-rendu affiché le 11 décembre 2020

Date de convocation
du Conseil Municipal : 4 décembre 2020

Nombre des Conseillers Municipaux
en exercice au jour de la séance : 35

Président : Madame Marylène MILLET

Secrétaire élu : Madame Camille EL-BATAL

Membres présents à la séance :

Marylène MILLET, Stéphane GONZALEZ, Jacky BÉJEAN, Ikrame TOURI, David HORNUS, Françoise BÉRARD, Patrick FAURE, Céline MAROLLEAU, Yves GAVault, Aïcha BEZZAYER, Delphine CHAPUIS, Frédéric RAGON, Camille EL-BATAL, Claudia VOLFF, Eric VALOIS, Sonia MONFORT, Caroline VARGIOLU, Bruno DANDOY, Coralie TRACQ, Laurent KAZMIERCZAK, Yamina SERI, Céline BALITRAN-FAURE, Philippe MASSON, Jean-Christian DARNE, Eliane NAVILLE, Pascale ROTIVEL, Guillaume COUALLIER, Fabien BAGNON, Eric PEREZ, Nejma REDJEM

Membres absents excusés à la séance :

Laure LAURENT, Laurent DURIEUX, Etienne FILLOT, Fabienne TIRTIAUX

Pouvoirs :

Laure LAURENT à Ikrame TOURI, Laurent DURIEUX à Aïcha BEZZAYER, Etienne FILLOT à Stéphane GONZALEZ, Fabienne TIRTIAUX à Philippe MASSON

Membres absents à la séance :

Emile BEYROUTI

RAPPORTEUR : Monsieur Stéphane GONZALEZ

Le commerce de proximité jouant un rôle essentiel dans le développement de notre centre-ville et de nos quartiers, la Ville de Saint-Genis-Laval a soutenu activement ce secteur fortement marqué par la crise sanitaire.

Dès juin dernier, elle a mis en place divers dispositifs pour soutenir le monde économique se traduisant par :

- l'exonération des loyers liés aux périodes de confinement pour les locataires Ville,
- l'abattement de 100 % de la Taxe pour la Publicité Extérieure et des redevances d'Occupation commerciale du Domaine Public,
- le déploiement d'une campagne de communication visant à promouvoir les commerces locaux,

Pour renforcer ces actions, et dans le cadre d'un partenariat avec l'association de l'Amicale des Commerçants et Artisans et Sociétés de Saint Genis Laval (ACAPS), il est proposé de lui attribuer une subvention exceptionnelle de 2 300 euros.

Cette dernière permettra d'organiser un jeu concours du 14 au 20 décembre inclus. Les lots gagnés seront de type « bon d'achat de 25€ » à valoir chez un des commerçants saint genois associé à cette promotion du commerce local.

La Ville prendra également à sa charge la promotion, communication de l'évènement afin de valoriser son commerce de proximité comme elle l'a fait à travers sa dernière campagne de communication

Aussi, par cette subvention la ville entend soutenir directement son commerce de proximité mais également s'associer à l'animation des fêtes de fin d'année et en faire profiter les saint genois.

Mesdames, Messieurs,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales;

Vu la demande de l'association ACAPS;

Vu l'avis de la commission municipale N° 4 du 03 décembre 2020;

Vu l'exposé du rapporteur;

Afin de soutenir la reprise économique des commerces du territoire, je vous demande de bien vouloir,

- **ÉMETTRE** un avis favorable à l'attribution d'une subvention exceptionnelle de 2300 € à l'ACAPS
- **DIRE** que les crédits sont imputés au budget compte 6745
- **AUTORISER** Madame la Maire ou son représentant à signer tout document afférent à cette délibération.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur Stéphane GONZALEZ,

Invité à se prononcer et après en avoir délibéré,

- LE CONSEIL ADOPTE A L'UNANIMITÉ CETTE DELIBERATION -

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits,

Ont signé au registre les membres présents,

La Maire,

Marylène MILLET



Liste des élus ayant voté POUR

Marylène MILLET, Stéphane GONZALEZ, Laure LAURENT, Jacky BÉJEAN, Ikrame TOURI, David HORNUS, Françoise BÉRARD, Patrick FAURE, Céline MAROLLEAU, Yves GAVAUULT, Aïcha BEZZAYER, Delphine CHAPUIS, Laurent DURIEUX, Frédéric RAGON, Camille EL-BATAL, Claudia VOLFF, Etienne FILLOT, Eric VALOIS, Sonia MONFORT, Caroline VARGIOLU, Bruno DANDOY, Coralie TRACQ, Laurent KAZMIERCZAK, Yamina SERI, Céline BALITRAN-FAURE, Philippe MASSON, Jean-Christian DARNE, Eliane NAVILLE, Pascale ROTIVEL, Fabienne TIRTAUX, Guillaume COUALLIER, Fabien BAGNON, Eric PEREZ, Nejma REDJEM

En cas de contestation, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Lyon 184, rue Duguesclin- 69003 LYON ou sur le site www.telerecours.fr dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou notification.